Bonjour! Peut-on m'aider pour les choix de TD?

Par **maevac**, le **05/09/2017** à **15:55**

Bonjour à tous!

Je ne sais pas vraiment dans quelle catégorie mettre mon message, je suis désolée.
Je débute ma L1 de droit à Marseille, et on nous demande de choisir 2 TD sur 3 matières : Histoire de droit, droit civil et droit constitutionnel. Je suis assez perdue, dur de se rendre compte de ce que ça vaut tant qu'on les a pas.

J'ai d'abord pensé droit constitutionnel et Histoire de droit car tout ce est "publiciste" semble plus m'intéresser (mais là pareil, tant qu'on ne sait pas ce que c'est, pas évident d'être sûre). J'aime la science politique, l'Histoire, tout ce qui est relatif à l'Etat, constitution... contrairement aux histoires de mariages et divorces.
Cependant, bien que les examens correspondent aux TD choisis (3h ou 1h selon ce qu'on prend), j'ai vraiment peur de pas réussir mon petit examen de civil si je n'ai pas de TD.
En effet, il est évident que les TD de civil forme réellement l'étudiant à étudier et se servir du code civil, les manières de faire les exercices, etc... Pour l'Histoire de droit, peut être que le CM se suffit à lui même contrairement au droit civil ?

Par ailleurs, si je vais en droit et que je continue, ce ne serait pas pour faire du droit "pur" par la suite mais du journalisme ou bien de l'humanitaire. Mais peut-être que ce dernier requiert du droit civil ?
Concernant le temps libre, y-a t il une influence à choisir tel ou tel TD ? Savez-vous lesquels demandent le plus de temps en général (je me doute que ça dépend des gens, mais peut être qu'ils ne demandent pas les mêmes devoirs) ?
Par exemple, si les TD d'Histoire de droit demandent un effort colossal de recherche, des heures d'apprentissage bête et méchant peut-être que je me raviserais. Enfin.. si le civil demande la même chose alors que c'est moins intéressant, je resterais en Histoire.
N'étant pas sûre de continuer en L2, et intéressée par les écoles d'animation etc (rien à voir mdr), j'aimerais trouver du temps pour m'améliorer à côté en dessin et art.

Je m'excuse pour ce message confus! Il est clair que je ne corresponds pas au profil de l'étudiant en droit très passionné et sûr de lui. En espérant recevoir quelques réponses et conseils, je vous remercie d'avance.

Maëva

Par **Nemo1799**, le **05/09/2017** à **19:16**

Salut, je vais essayer de répondre à tes questions :

1. Dans tous les cas et sans hésiter, je te conseillerais de prendre Civil et Constitutionnel. Ce sont les matières fondamentales du Droit privé (pour le civil) et du Droit public (pour le constit), la base de la base. Aussi, bien que tu ne te destines a priori pas à une carrière juridique, je te conseille de voir à fond ces deux matières, peut-être tomberas-tu amoureuse du civil ou du constit.

2. Effectivement, je pense que les TD d'Histoire du Droit sont bien moins importants que ceux de civil ou de constit, pendant lesquels tu vas apprendre le commentaire d'arrêt, de texte, exercice fondamental pour ta licence de Droit.

3. Je ne pense pas que le journalisme requiert une formation en Droit civil

J'espère t'avoir aidé

Par **maevac**, le **05/09/2017** à **19:30**

Bonsoir,
Je te remercie beaucoup pour ta réponse, je songe de plus en plus à modifier mon choix.
J'ai vraiment très peur de m'ennuyer en droit civil, mais comme tu le dis, ça a l'air d'être une étape nécessaire voire obligatoire pour continuer et réussir (dans le cas où je veux poursuivre en droit).
J'espère que d'autres personnes me diront leurs impressions!

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/09/2017** à **07:32**

Bonjour

Je rejoins entièrement Nemo et je trouve aberrant qu'une fac puisse laisser les L1 choisir leurs matières à TD. Bref, il n'y a pas sujet à discussion, il faut absolument suivre le droit civil et le droit constitutionnel en TD.

Par **maevac**, le **06/09/2017** à **09:40**

Bonjour,
Merci beaucoup du conseil! J'ai trouvé ça vraiment particulier aussi, on n'est pas censé savoir ce qui est le mieux pour nous.
Bonne journée!

Par **MattMurdock314**, le **06/09/2017** à **10:52**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Salut Maeva.

Je te conseille de prendre en TD le droit civil et le droit constitutionnel.

L'an passé dans ma fac,j'avais des TD dans ces 3 matières. En TD de droit constitutionnel,on a appris la méthodo pour la dissertation juridique et le cas pratique. En TD de civil,on a vu la méthodo pour la fiche de jurisprudence,le cas pratique et le commentaire d'arrêt. En TD d'histoire,on a juste bossé la méthodo pour la dissertation juridique. Même si tu penses avoir un profil publiciste pour l'instant,le fait de prendre des TD en constit et en civil te permettra de maîtriser les différents types d'exercices qu'on peut rencontrer en fac de droit. En ce qui concerne la méthodo pour la dissertation juridique,si tu la maîtrises dans une matière,tu la maîtrises dans toutes les autres. En constit tu auras des sujets thématiques (comme le conseil constitutionnel par exemple) et des sujets historiques (comme la 3ème république). Donc si tu sais traiter des sujets historiques en consti,tu sauras le faire en histoire.

J'espère que mes conseils t'auront été utiles,à plus et bon courage pour cette première année !

Par **Yn**, le **08/09/2017** à **12:24**

D'un mot, je rejoins totalement les conseils donnés :

- Droit civil
- Droit constitutionnel

Voilà les bases du droit, elles sont indispensables, il est impensable de ne pas les prendre en TD. D'ailleurs, j'ajoute que le droit civil est fondamental car c'est là que le "vrai" raisonnement juridique est expliqué. C'est ici que l'on apprend la logique du droit, la qualification, l'articulation principe/exception, le rôle de la jurisprudence, etc.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés